

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 25 NOVEMBRE 2025

Délibération affichée

Le 02 DEC. 2025

Effectif du Conseil :	33
Présents :	23
Absents et Excusé(es) :	09
Procuration(s) :	01

N° d'ordre : 73/2025

Domaine d'intervention : 1.4.3 / Autres

L'an deux mil vingt-cinq et le Mardi vingt-cinq du mois de Novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-neuf Novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 19 Novembre 2025.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - *- M. RUART Alex, 2^{ème} Maire ; - Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Maire-Adjoint ; M. BOYAU Alex, Maire-Adjoint 4^{ème}; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX, Jenia, 9^{ème} Maire-Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAIN Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMIQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. BROLIRON Jean-François; - M. BIDELOGNE Fred : Conseillers Municipaux.

*Arrivé de M. RUART Alex à 18h40

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. TABAR Patrice (Procuration donnée à M. MARCEL Didier) : Conseiller Municipal

ABSENTS : - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. PERAIN Franck ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGÉ Dunia : - Mme OUSSELIN Johanna Conseillers Municipaux.

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROJET DE CONVENTION CADRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION (PPI) 2024-2028 DE TERRES CARAÏBES
ÉTABLISSEMENT FONCIER GUADELOUPE - SAINT-MARTIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025 - DELIB N° 73 /2025 - REF : 1.4.3/ AUTRES
« DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROJET DE CONVENTION CADRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION (PPI)
2024-2028 DE TERRES CARAÏBES ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER GUADELOUPE – SAINT-MARTIN »

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en date du 12 juillet 2024, le conseil d'administration de TERRES CARAÏBES a approuvé le troisième Programme Pluriannuel d'Intervention qui fixe les orientations et priorités stratégiques de TERRES CARAÏBES, ainsi que les moyens de leur mise en œuvre, pour la période courant jusqu'à fin 2028.

Ce document fixe la stratégie d'intervention de l'EPF de Guadeloupe pour les 5 années à venir ainsi que les moyens d'actions en termes financiers et techniques.

TERRES CARAÏBES a souhaité reconduire le principe de convention-cadre qui formalise ses rapports avec les communes, les intercommunalités et les autres collectivités membres.

Il convient aujourd'hui, d'approuver le projet de convention cadre annexé à la présente, fixant les modalités d'interventions de TERRES CARAÏBES pour le compte de la collectivité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre avec TERRES CARAÏBES pour la période 2024-2028.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme notamment L300-1 et L324-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013-030/SG/DICTAJ/BRA du 10 mai 2013, modifié, portant création de l'Etablissement Public Foncier de Guadeloupe devenu « TERRES CARAÏBES EPF Guadeloupe - Saint Martin » et les arrêtés modificatifs ainsi que les statuts ;

VU le Plan Pluriannuel d'Intervention 2024-2028 de TERRES CARAÏBES approuvé en date du 12 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de donner un cadre lisible et cohérent aux interventions demandées à TERRES CARAÏBES

CONSIDÉRANT le courrier n°2025-3093 du 3 juillet 2025 de TERRES CARAÏBES, adressé à Monsieur le Maire de la Ville de BASSE-TERRE ayant pour objet la signature de la convention cadre 2024-2028.

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

SOIT 22 VOIX POUR DONT 01 PROCURATION (M. TABAR Patrice)

02 ABSTENTIONS (Mme PENCHARD Marie-Luce, M. BROLIRO Jean-François)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025 - DELIB N° 73 /2025 - REF : 1.4.3/ AUTRES
« DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROJET DE CONVENTION CADRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION (PPI)
2024-2028 DE TERRES CARAÏBES ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER GUADELOUPE – SAINT-MARTIN »

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet de convention cadre annexé à la présente fixant les modalités d'intervention de TERRES CARAÏBES.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec TERRES CARAÏBES la convention cadre pour la période 2024-2028

ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente délibération peut dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, peut être saisi par l'application « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

02 DEC. 2025

Fait à Basse-Terre, le

02 DEC. 2025

L'affichage et/ou la publication le

Et/ou la notification le

